



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE APTIV DANS LE CADRE DE SON ACQUISITION DE KRONO-SAFE AUTOMOTIVE

| 18/01/22 | Florence Chafiol Virginie Devos Catherine Le Manchec Philippe Lorentz François Pochart
Geoffroy Thill Alexandra Berg-Moussa Thibaut Amourette François Richard



August Debouzy a conseillé Aptiv, société spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements de l'automobile, dans le cadre de son acquisition de la société Krono-Safe Automotive.

Après avoir pris une participation dans le capital de la société Krono-Safe dans le cadre d'une série B au cours de l'année 2019, Aptiv a confirmé sa volonté de développer des synergies en acquérant l'activité automobile de Krono-Safe, portée par sa filiale Krono-Safe Automotive, dont l'actif principal est l'Asterios Automotive Tool Suite (AAT) développé par ses équipes à Massy et à Vannes. L'AAT propose une gamme de logiciels intégrés qui offre aux équipes d'ingénierie des systèmes afin d'assurer leur sécurité et de faire face à la complexité croissante de l'intégration logicielle sur les infrastructures single- et multi-core. Le logiciel ASTERIOS® reste la propriété de Krono-Safe qui l'utilise dans d'autres domaines que l'automobile (principalement l'aéronautique).

Conseils juridiques :

L'équipe d'August Debouzy était composée de :

- **Julien Wlodarczyk**, counsel, **François Richard** et **Paola Magrit**, avocats, pour les aspects *corporate* ;
 - **Alexandra Berg-Moussa**, associée et **Thibaut Amourette**, avocat, pour les aspects contrats et IT ;
 - **Philippe Lorentz**, associé et **Franck Gapenne**, avocat, pour les aspects Tax ;
 - **Catherine Le Manchec** et **Virginie Devos**, associées et **Mathilde Pety**, avocat, pour les aspects de droit social ;
 - **Florence Chafiol**, associée et **Laure Arnon-Duquesnoy**, avocat senior, pour les aspects de droit propriété intellectuelle ;
 - **François Pochart**, associé et **Geoffroy Thill**, avocat, pour les aspects brevets.
-